

RÈGLEMENT DU JEU
« Le grand jeu du SHOWROOM »
Par le magasin Le Collectif des Lunetiers de Nancy



ARTICLE 1 : CONTEXTE ET ENTITÉ ORGANISATRICE DU JEU

Le Collectif des Lunetiers de Nancy (Société Treb's Optic), dont le siège social est situé CC Leclerc 5 rue Jean Scherbeck à NANCY (54000), organise un tirage au sort le 11 octobre 2025 de 9h à 19h. Ce tirage consiste à se rendre au magasin Le Collectif des Lunetiers de Nancy pour y déposer son bulletin. Un tirage au sort sera par la suite effectué sur la semaine du 13 au 18 octobre 2025 pour chaque lots.

ARTICLE 2 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

Le tirage au sort débutera le 11 octobre 2025 à 9h et se terminera le 11 octobre 2025 à 19h.

Il est gratuit, sans obligation d'achat et ouvert à toute personne majeure.

Pour y participer, il suffit de remplir un bulletin de participation disponible en pièce jointe d'un mailing organisé par le magasin et disponible au magasin Le Collectif des Lunetiers de Nancy.

Pour être valable, le bulletin devra être dûment complété et mentionner, sans surcharge ni rature :

- Les nom et prénom du participant
- Son adresse mail
- Son numéro de téléphone
- Son code postal
- La référence de la monture repérée lors de la présentation des collections du showroom du 11 octobre 2025, clairement renseignée pas d'espace, pas de lettre, pas de sigle acceptés.

Un seul bulletin par participant sera pris en compte pour toute la durée du jeu (même nom, même adresse mail).

Toute participation qui ne mentionnerait pas l'intégralité des informations demandées et/ou qui ferait mention d'informations inexactes, illisibles et/ou qui serait reçue avant ou après la date limite de participation sera considérée comme non valide. Toute participation frauduleuse utilisant les données ou contenu d'une tierce personne sans son autorisation sera considérée invalide.

ARTICLE 3 : DESCRIPTION ET ATTRIBUTION DES LOTS

Un tirage au sort sera par la suite effectué sur la semaine du 13 au 18 octobre 2025 pour chaque lots.

2 gagnants seront tirés au sort.

Premier prix : une monture JFREY au choix (optique ou solaire) à choisir lors du showroom. (Sans les verres)

Second prix : une monture solaire NEMESIS au choix (optique ou solaire) à choisir lors du showroom. (Sans les verres)

Les gagnants seront avertis par courriel ou téléphone dans la semaine du 13 au 18 octobre 2025 et ils auront jusqu'au 31.12.2025 pour venir les récupérer au magasin Le Collectif des Lunetiers de Nancy CC Leclerc 5 rue Jean Scherbeck à NANCY (54000), sur les horaires d'ouvertures. Cette échéance passée, sans explication valable, ces dits lots seront perdus.

Les lots sont nominatifs, devront être acceptés tels quels et ne pourront en aucun cas être remboursés ou échangés. Ils ne peuvent être perçus sous une autre forme que celle prévue au présent règlement, ni attribués à une autre personne, et ne feront l'objet d'aucune contrepartie en espèces.

ARTICLE 5 : DÉPOT - CONSULTATION ET APPLICATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement sera consultable et disponible gratuitement sur

l'événement facebook :[https://www.facebook.com/events/24623699123952284?context=%7B%22event_action_history%22%3A\[%7B%22mechanism%22%3A%22attachment%22%2C%22surface%22%3A%22newsfeed%22%7D\]%2C%22ref_notif_type%22%3Anull%7D](https://www.facebook.com/events/24623699123952284?context=%7B%22event_action_history%22%3A[%7B%22mechanism%22%3A%22attachment%22%2C%22surface%22%3A%22newsfeed%22%7D]%2C%22ref_notif_type%22%3Anull%7D)

..... ainsi qu'au magasin.

Toute difficulté qui naîtrait de l'application ou de l'interprétation du présent règlement ou qui ne serait pas prévue par celui-ci, sera tranchée en dernier ressort par les organisateurs.

A défaut d'accord amiable, les participants pourront saisir le Tribunal de Grande Instance de Nancy.

Les organisateurs se réservent le droit d'interrompre le jeu à tout moment ou de modifier la totalité ou une partie du règlement sans présenter de justificatif. En cas de problème lié à ses fournisseurs, le magasin se réserve le droit de modifier et/ou remplacer tout ou une partie du prix par des produits au moins équivalents, sans que les gagnants ne puissent prétendre à aucune indemnité.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET NOMINATIVES

Les gagnants autorisent le Collectif Des Lunetiers de Nancy à diffuser leur nom et image à des fins de communication par voie de presse et voie numérique, sans restriction ni réserve et sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur prix. Si les coordonnées communiquées par les gagnants sont erronées ou incomplètes et qu'elles empêchent la bonne information de ceux-ci, le magasin Le Collectif des Lunetiers de Nancy ne saurait être tenue responsable.

Les participants ont la liberté, sur leur bulletin de jeu, de cocher la case autorisant Le Collectif des Lunetiers de Nancy à utiliser leurs adresses emails pour l'envoi d'emailings présentant les actualités et animations de l'association. Ils sont informés que les données le concernant qui lui sont demandées, sont nécessaires pour le traitement de sa participation au jeu.

Au terme du jeu, et conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, les participants bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui les concernent, à exercer en s'adressant aux Le Collectif des Lunetiers de Nancy, cc Leclerc les 2 rives 5 rue Jean Scherbeck, 54000 Nancy par simple lettre ou par mail à nancy-cceclerc@leslunetiers.fr

